

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10283**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence : Licence Sciences, technologies, santé Mention : Sciences du vivant Domaine : Sciences, technologies, santé

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'enseignement supérieur,
Université Paris 13

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Recteur de l'académie de Créteil, Président de
l'Université Paris XIII

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331 Santé, 222r analyse chimique, contrôle de laboratoire des industries chimiques, contrôle industriel des médicaments, 113c Sciences naturelles (biologie, géologie) - Applications scientifiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La licence «Sciences de la vie », s'inscrit dans la politique scientifique de l'université, en ce sens qu'elle propose aux étudiants une formation généraliste sur les sciences naturelles.

Les compétences développées permettent :

d'acquérir une triple formation généraliste en biologie, chimie et physique ;

d'acquérir une culture générale dans le domaine des sciences naturelles ;

de s'imprégner des différents problèmes actuels que soulève la recherche en biologie et chimie ;

Il existe du fait de la double compétence biologie et chimie, la possibilité de se ré-orienter soit vers des parcours plus chimie ou plus biologie ; la "spécialisation" vers le parcours biologie ou chimie se fait graduellement de la première jusqu'à la troisième année de licence.

Le titulaire de la licence est en outre capable de :

Travailler en autonomie : établir des priorités, gérer son temps, s'auto-évaluer, élaborer un projet personnel de formation.

Utiliser les technologies de l'information et de la communication

Effectuer une recherche d'information (recherche documentaire) et mettre en œuvre un projet

Réaliser une étude : poser une problématique ; construire et développer une argumentation ; interpréter les résultats ; élaborer une synthèse ; proposer des prolongements.

Faire preuve de capacité d'abstraction

Mettre en œuvre une démarche expérimentale : utiliser les appareils et les techniques de mesure les plus courants ; identifier les sources d'erreur ; analyser des données expérimentales

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Recherche et développement dans le domaine de la biologie, biologie moléculaire, biochimie et dans la chimie.

La licence permet de trouver des emplois dans des laboratoires soit de recherche académiques (sur concours) dans le domaine de la biologie, biologie moléculaire ou biochimie soit dans le domaine de la chimie. Par ailleurs, cette licence permet de trouver des emplois dans l'industrie que ce soit là encore dans les industries chimiques ou biologiques.

La licence assure également une préparation aux métiers de l'éducation afin de présenter les concours auxquels prépare l'IUFM. Elle permet aussi grâce à l'acquisition de connaissances en culture générale de passer les concours à bac +3 d'agents administratifs de l'État.

Technicien/technicienne de laboratoire (biologiste)

Technicien/technicienne biologiste (contrôle, fabrication)

Biologiste (recherche-développement)

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1302 : Analyses médicales

H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour accéder à cette licence, l'étudiant doit être titulaire d'un Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

La licence se compose de six semestres comprenant de 6 à 8 Unités d'Enseignements (UE) chacun. Un semestre représente 12 à 13 semaines d'enseignement.

L'enseignement est assuré sous forme de Cours Magistraux (CM), de Travaux Dirigés (TD) et de Travaux Pratiques (TP).

Chaque UE fait l'objet d'évaluation (contrôle continu, partiel) . Elle est notée de 0 à 20, de 0, la note la plus basse à 20, note la plus haute. 10 est la note suffisante pour la validation d'une UE. Pour chaque semestre, les notes se compensent à l'intérieur de chaque UE.

Les principales composantes de la certification s'organisent autour des éléments suivants :

UE de savoirs fondamentaux : Mathématiques, Biologie, Physique, Chimie

UE de savoirs transversaux : Anglais, Projet Personnel Professionnalisé, Sport, Informatique

UE de méthodologie du travail universitaire, et UE de parcours

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury composé des enseignants chercheurs et des professionnels intervenants dans la formation avec le responsable de la formation comme Président. Personnes ayant participé aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Jury composé des enseignants chercheurs et des professionnels intervenants dans la formation avec le responsable de la formation comme Président. Personnes ayant participé aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Le décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Arrêté du 23 avril 2002 relatif au grade de licence.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3/06/2009 d'habilitation n°20091149

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24/04/2002 publié au JO du 26/04/2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.univ-paris13.fr/smbh>

Autres sources d'information :**Lieu(x) de certification :**

Université Paris XIII, 99 avenue Jean-Baptiste Clément, 93430 VILLETANEUSE

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Paris XIII, UFR SMBH, 74 rue Marcel Cachin, 93017 BOBIGNY

Historique de la certification :